

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JANVIER 2014

L'an deux mille quatorze, le 15 janvier à 20h45 le Conseil Municipal de la Commune de Forges-les-Bains, régulièrement convoqué le 9 janvier 2014, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LESTIEN, Maire.

**Présents :** M. BOUCHON, M. GOWIE, Mme CHABRIER Claire, M. VYNCKE, Mme CHABRIER Marie, M. AUDONNEAU, M. PAJAK, M. ENJARY, M. ROUGELOT, Mme GAMBART, Mme ROUFFIGNAC, Mme GHEERBRANT, Mme JULLIEN (arrivée à 21h45), M. CHAMBRE, M. ETIENNE, Mme BOURDARIAS, Mme DESMEDT.

**Absents :** Mme DAUMAIN (pouvoir donné à M. BOUCHON), M. DESSAUX (pouvoir donné à M. AUDONNEAU), Mme PETRUZZELLA (pouvoir donné à M. ROUGELOT), Mme DEZARD (pouvoir donné à M. LESTIEN), Mme OVERZEE (pouvoir donné à Mme GHEERBRANT), M. YENGO, M. DESHAYES, M. MARI, M. JAUNEAU.

Monsieur LESTIEN ouvre la séance à 20h50.

**Secrétaire de séance :** Madame Marie CHABRIER.

## COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES AU TITRE DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS

☞ **Décision 76 – 2013** du 23 décembre 2013 acceptant la proposition de la société GARCIA – 7, rue de Paris – B.P. 18 – 28500 CHERISY en vue d'assurer la vérification et l'entretien des poteaux et des bouches d'incendie installés sur le réseau de distribution publique d'eau potable de Forges-Les-Bains, pour un montant HT de 30 € par poteau ou par bouche d'incendie et pour 48 installations.

## APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE 2013

Aucune remarque.

➤ *Le compte rendu est approuvé par 19 voix, 3 abstentions.*

## PRESENTATION DE L'AUDIT ENERGETIQUE

Monsieur LESTIEN accueille Monsieur RAVAILLE de l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (A.L.E.C.) qui a été missionnée pour réaliser l'audit énergétique de la Commune (patrimoine bâti, éclairage public, parc de véhicules).

Monsieur LESTIEN accueille également Mme Betty HOUGUET, chargée de mission auprès du P.N.R.

Pour mémoire la Commune a mis en place avec l'ALEC et le concours financier du P.N.R. un Conseil en Energie Partagé qui va s'étaler sur trois ans. L'objectif de dispositif est d'analyser la situation existante en termes de consommation énergétique, puis de faire des préconisations d'amélioration, d'accompagner ensuite la Commune dans la mise en œuvre de ses choix d'action et d'en mesurer l'efficacité.

Monsieur LESTIEN cède la parole à Monsieur RAVAILLE pour la présentation du C.E.P.

### **Objectif poursuivi : maîtriser les consommations d'énergie y compris l'eau.**

#### ***Déroulement :***

- 1) Visite détaillée de l'ensemble du patrimoine communal,
- 2) Saisie et analyse des consommations et des dépenses de fluides (énergie + eau), d'éclairage public et de carburant,
- 3) Préconisations d'amélioration,
- 4) Suivi personnalisé comprenant la sensibilisation et la formation des usagers.

#### ***Visite détaillée :***

10 bâtiments communaux dont trois constructions récentes (hors M.S.P.)

49 compteurs électriques dont 30 postes pour l'éclairage public

9 compteurs de gaz naturel

25 compteurs d'eau

1 parc de 11 véhicules

**Positionnement global de la commune par rapport à l'ensemble des communes.**

	Enquête nationale	Forges-Les-Bains (2010-2012)
<b>Consommations kWh/hab</b> (non corrigées du climat)	537	475
<b>Dépenses € TTC/hab</b> (actualisées en 2010)	50	39,1
<b>Poids des énergies dans le budget de fonctionnement</b> (hors masse salariale)	10 %	16%*

\*Commentaire : Le poids des énergies à 16 % alors que les autres indicateurs sont meilleurs que la moyenne signifie que la Commune a un budget de fonctionnement maîtrisé.

**La facture énergétique c'est :**

156 330 € en 2010 ;

153 510 € en 2011 ;

129 670 € en 2012.

**Répartition des consommations et dépenses par secteur pour les années 2010 à 2012.**

Consommations réelles moyennes (en kWh) :

Bâtiments 79 %

Eclairage public 16 %

Transports 5 %

Dépenses réelles moyennes (€ TTC) :

Bâtiments 72 %

Eclairage public 19 %

Transports 9 %

**Impact environnemental en 2012 :**

245 tonnes Co2 pour l'année en diminution de 41 % par rapport à 2010.

Dont : 76 % issus de gaz ;

17 % issus de l'électricité ;

7 % issus des carburants.

**Coût énergétique annuel des bâtiments communaux (en € TTC / an et par m<sup>2</sup>) :**

Groupe scolaire 29

Ecole maternelle 9

Gymnase communal 10

Stade Buisson 28 %

Logement de secours 2 %

Mairie 18

Ateliers municipaux 5

Salle polyvalente 29

Centre socio culturel 12

Les Thermes 14

Conservatoire de musique 17

Eglise 2

**Préconisations pour le bâti (des moins coûteuses au plus coûteuses) :**

Gymnase passer du tarif jaune à un tarif bleu,

Les Thermes pose de robinets thermostatiques,

C.T.M. pose de robinets thermostatiques,

Stade pose de robinets thermostatiques,

Ecole de musique pose de robinets thermostatiques,

Ecole maternelle passer du tarif jaune à un tarif bleu, pose de robinets thermostatiques, détecteurs pour l'éclairage,

Centre socio culturel calorifugeage tuyaux, détecteurs pour l'éclairage,

Salle polyvalente passer du tarif jaune à un tarif bleu, détecteurs pour l'éclairage, programmeur pour le chauffage, isolation toiture, panneaux rayonnants,  
Mairie isolation toiture et calorifugeage tuyaux,  
Ecole élémentaire pose de robinets thermostatiques, isolation toiture et remplacement des menuiseries extérieures actuellement en simple vitrage.

Monsieur LESTIEN remercie Monsieur RAVAILLE pour cette présentation et demande s'il y a des questions.

Monsieur BOUCHON demande si la Commune pourrait bénéficier de subventions de la part du P.N.R. pour les travaux ?

Madame HOUGUET répond que non, que le P.N.R. ne finance que les études à hauteur de 70 %, comme c'est le cas pour cet audit.

Monsieur LESTIEN demande quelle est la suite à venir ?

Monsieur RAVAILLE répond qu'après détermination des priorités par la Commune, l'A.L.E.C. apportera son soutien pour la planification des travaux.

Madame HOUGUET explique que dans le cadre du C.E.P., la Commune va bénéficier d'un véritable accompagnement pendant trois ans. L'audit présenté ce soir n'est que le résultat de la première année. Suivront les travaux en fonction des choix réalisés par la Commune et pour finir, la mesure des économies réalisées.

Monsieur LESTIEN demande s'il est possible de prévoir une nouvelle présentation de cet audit après les élections, de manière à ce que la nouvelle équipe qui aura été élue puisse s'approprier ce dossier.

Monsieur RAVAILLE répond que cela sera tout à fait possible.

Madame BOURDARIAS demande si pour l'éclairage public le lampadaire solaire est une bonne alternative ?

Monsieur RAVAILLE répond que ce type d'éclairage est surtout utilisé lorsqu'il n'y a pas d'alimentation électrique disponible et en couplage avec une éolienne.

Monsieur AUDONNEAU fait part des remarques de son mandant, Monsieur DESSAUX qui :

- adresse ses remerciements pour le travail effectué ,
- trouve le document clair et «opérationnel»,
- observe la pertinence des investissements BBC réalisés par la Commune,
- contient des pistes d'économies d'énergie intéressantes avec des coûts d'investissements raisonnables pour certaines et donc des temps de retour sur investissements courts,
- émet le souhait d'une programmation dès 2014 pour certaines des propositions.

Monsieur LESTIEN fait de même pour Madame DEZARD, qui :

- trouve ce rapport remarquable,
- souhaite qu'il soit transmis aux écoles pour suites éventuelles à donner par les enseignants auprès des enfants (actions de sensibilisation à l'éco-citoyenneté).

(Arrivée de Madame JULLIEN)

Monsieur LESTIEN remercie Monsieur RAVAILLE pour la qualité de l'étude réalisée et demande à Madame HOUGUET de transmettre au P.N.R. la grande satisfaction de la Commune pour l'accompagnement apporté.

## **NOUVELLE TRANCHE DE TRAVAUX POUR L'EGLISE**

Monsieur LESTIEN rappelle qu'en tout début de mandat, le conseil avait voté dans le cadre du contrat régional une première tranche de travaux pour l'église, première tranche consacrée à l'enveloppe extérieure du bâtiment. Aujourd'hui une évolution des travaux pourrait être envisagée sous la forme d'une nouvelle tranche relative à l'intérieur du bâtiment. Il est donc normal que ce sujet revienne devant le conseil, sujet qui va être présenté par Monsieur BOUCHON.

Monsieur BOUCHON annonce que le chantier de l'église, qui est une des trois composantes du contrat régional, va s'achever d'ici deux mois. Le coût des travaux avec les travaux supplémentaires ressort à 751 K € H.T. et reste en deçà de l'enveloppe budgétaire prévue au contrat régional.

L'enlèvement de la voûte en plâtre dans le but de redonner au bâtiment son cachet originel, a nécessité de réaliser un enduit à la chaux sur deux mètres de hauteur sur tout le pourtour des murs extérieurs.

Aujourd'hui les murs ont donc un double aspect : enduit à la chaux en partie haute et toujours le plâtre peint (fausses pierres) en dessous. En outre, le démontage des bancs dont certains étaient accolés au mur extérieur a mis à jour des parties de mur à l'état brut, même chose au niveau du sol qui présente maintenant un aspect irrégulier. Enfin les appareils de chauffage et d'éclairage sont en partie à remplacer. Ces nouveaux travaux, estimés à environ 250 K € H.T. se décomposent de la façon suivante :

- |   |             |
|---|-------------|
| - Gros œuvre reprise des murs et du sol : | 190 K € H.T |
| - Chauffage                               | 30 K € H.T  |
| - Eclairage                               | 20 K € H.T  |
| - Honoraires                              | 10 K € H.T  |

Pourquoi présenter ces nouveaux travaux maintenant ?

Parce que les Amis de l'Eglise vont avoir de 4 à 6 semaines de nettoyage fin et de réinstallation pour que l'église soit de nouveau opérationnelle, le moment est donc opportun pour éviter un double travail de désinstallation réinstallation pour le

cas où ces travaux seraient faits plus tard. En outre, Monsieur BOUCHON a le sentiment que sans ces nouveaux travaux, ce chantier ne serait pas vraiment terminé. Evidemment, 250 K € H.T. c'est une somme importante mais pas au point d'obérer la marge de manœuvre de la future équipe.

Monsieur BOUCHON souhaiterait donc que le conseil valide ces nouveaux travaux.

Monsieur LESTIEN demande à ceux qui le souhaitent de s'exprimer.

Monsieur CHAMBRE demande s'il y a des possibilités de subvention pour ces travaux ?

Monsieur LESTIEN répond que rien n'est engagé pour le moment. Les pistes sont celles habituelles : Etat, Région, Département.

Monsieur VYNCKE pense que même avec la meilleure volonté il n'est pas possible d'obtenir une subvention d'ici la fin de ce mandat.

Madame GHEERBRANT demande des précisions sur l'état du chauffage actuel ?

Monsieur BOUCHON répond qu'il y a environ 50 % des appareils qui sont hors service.

Monsieur ETIENNE demande quels sont les travaux à minima pour que l'église soit de nouveau utilisable ?

Monsieur LESTIEN répond qu'il s'agit de l'éclairage et du chauffage.

Madame CHABRIER Marie déclare qu'elle est contre ces nouveaux travaux maintenant. Il sera peut être effectivement nécessaire de les faire mais ce sera à l'équipe suivante de décider ou pas en fonction des priorités qu'elle définira.

Madame ROUFFIGNAC demande quelles sont les perspectives budgétaires pour 2014 ?

Monsieur AUDONNEAU répond qu'il n'y a pas de Plan Moyen Terme pour le moment, année électorale oblige, mais que 250 K € est une somme qui engagerait l'exercice 2014.

Monsieur VYNCKE pense que s'il faut faire des travaux il faut se contenter de l'indispensable comme l'éclairage et le chauffage. Le reste qui représente près de 200 K € pourrait être consacré à d'autres objectifs comme le changement des fenêtres à l'école élémentaire dans le cadre des économies d'énergie.

Monsieur VYNCKE lit le compte rendu de la dernière assemblée des Amis de l'Eglise dont il ressort une grande satisfaction pour les travaux déjà réalisés par la Commune. Certes, les Amis de l'Eglise ont bien conscience que des travaux pourraient être également faits à l'intérieur, mais ne demandent pas à ce qu'ils soient faits tout de suite.

Dans ces conditions, Monsieur VYNCKE pense qu'il faut laisser la prise de décision à la prochaine équipe municipale.

Monsieur BOUCHON rappelle qu'il a assisté à cette assemblée et que le positionnement des Amis de l'Eglise est normal puisque s'inscrivant dans ce qui a toujours été annoncé par la mairie, à savoir restaurer l'enveloppe extérieure ; les Amis de l'Eglise ne sont pas au courant de la proposition faite ce soir au conseil.

Madame JULLIEN demande s'il y aurait des surcoûts ou des inconvénients à vouloir faire ces travaux plus tard.

Monsieur LESTIEN répond que c'est surtout en termes de remontages/démontages de l'éclairage et du chauffage que se situeraient les inconvénients.

Madame DESMEDT demande si ces travaux pourraient être envisagés en régie ?

Monsieur BOUCHON répond que ce n'est pas possible ne serait-ce que pour la question de l'échafaudage.

Monsieur LESTIEN lit l'avis de Madame DEZARD qui, pour résumer, pense qu'il faut prendre le temps de la réflexion notamment par rapport au choix possible de bancs chauffants et se prononce donc contre la nouvelle tranche de travaux avant le vote du budget 2014.

Monsieur BOUCHON précise que l'architecte a déjà donné des indications à ce sujet qui vont justement dans ce sens là.

Monsieur AUDONNEAU lit l'avis de Monsieur DESSAUX qui, pour résumer, après avoir listé les avantages et les inconvénients de la proposition se déclare favorable à cette nouvelle tranche compte tenu de sa propension à aimer les dossiers finis.

Monsieur AUDONNEAU fait part de son avis : lors de la définition du contrat régional, il y a 5 ans il avait été proposé une tranche pour l'intérieur du bâtiment qui était de l'ordre de 0,75 M €, tranche qui n'avait pas été retenue. Aujourd'hui la réalisation de ces travaux ressort à un coût plus raisonnable de l'ordre de 0,25 M €, ce qui permettrait de terminer complètement la restauration. Monsieur AUDONNEAU se déclare donc favorable à ces travaux.

Monsieur BOUCHON fait part de l'avis de Madame DAUMAIN qui, pour résumer, pense qu'il est opportun de faire ces travaux maintenant.

Monsieur GOWIE annonce que 250 K € ce n'est pas une petite somme et que ce n'est pas honnête d'engager ces travaux maintenant vis-à-vis de l'équipe suivante. En outre, ce n'est pas le fait de différer cela de quelques mois qui va faire exploser les prix.

Monsieur LESTIEN fait part de son point de vue : ces travaux auraient été présentés il y a six mois ou plus il était encore envisageable de les lancer, mais pas aujourd'hui à deux mois des élections et cela indépendamment de la nécessité de les faire et/ou de la qualité des propositions faites par l'architecte. Pour Monsieur LESTIEN ce sujet appartient déjà à l'équipe suivante.

Monsieur LESTIEN propose de passer aux votes, déjà sur l'engagement de réaliser ou non ces travaux, puis en cas de réponse positive à cette première question, sur l'ouverture de crédits en section d'investissement.

➤ *Résultats du 1<sup>er</sup> vote :*

- *Abstention :* 3 voix
- *Contre les travaux :* 15 voix
- *Pour les travaux :* 5 voix

## AUTORISATION POUR LA FONCIERE DE LA VALLEE DE CHEVREUSE

Monsieur GOWIE rappelle que dans le projet d'aménagement du Pré aux Chevaux figurent deux traversées de la coulée verte, et donc du chemin rural situé en son centre, par la voirie interne de l'opération. Le chemin rural étant propriété de la commune il est donc nécessaire pour l'aménageur d'obtenir l'accord du conseil municipal. Le plan de composition du projet est projeté indiquant que les deux traversées du chemin rural seront matérialisées par des pavés de grès. L'accès des véhicules à la coulée verte sera impossible faisant de celle-ci une liaison douce. Il n'est pas prévu de reprendre le chemin qui conservera ainsi sa vocation.

➤ *Le conseil par 21 voix, 2 abstentions autorise la Foncière de la Vallée de Chevreuse à réaliser les aménagements présentés dans le plan de composition du projet.*

## PRESENTATION DES FICHES PROJETS DE LA SAISON CULTURELLE 2013-2014

Monsieur LESTIEN rappelle que la saison 2013/2014 est une année de transition dans l'attente de la mise en place des projets de territoire en partenariat avec le Conseil Général. Cette saison s'articule en trois axes :

- 1) -Education artistique et culturelle ;
- 2) -La culture solidaire ;
- 3) -La création, l'environnement et la recherche.

### Axe 1 :

- Tremplin les Bains : Il s'agit d'une action récurrente bien connue pilotée par l'Académie de Musiques Modernes. Dates : 1<sup>er</sup> février et 5 avril 2014 à la salle Messidor
- Les hivernales : Cette action pilotée par la compagnie « Atelier de l'Orage » a pour thème le cirque moderne. Des interventions de sensibilisation sont programmées le 7 février prochain à l'école élémentaire. Le soir même les familles seront conviées à participer à la représentation qui aura lieu à la Scène à Limours.
- Master class voix / spectacle lyrique : Sur le thème de la voix et pilotée par la compagnie « L'Air de Rien » cette action s'adresse à toute personne qui souhaite travailler sa voix pour des besoins amateurs. En outre, une représentation théâtrale lyrique sur les derniers moments de la vie de Mozart aura lieu le 15 mars 2014 au Centre Socio-Culturel.

### Axe 2 :

- Balade policière pilotée par la M.C.L. cette enquête policière interactive de rue située à l'époque gallo-romaine entraînera le public dans la résolution d'une énigme. Prévue pour le printemps 2014.

### Axe 3 :

- La Clé des Champs co-pilotée par la Compagnie Etosha, le CIVAM de l'Hurepoix et les services périscolaires de Forges. Cette action vise à informer et sensibiliser le public sur l'agriculture de proximité en vue d'inciter une démarche alternative de consommation. Date le 7 mars 2014.

Pour mémoire, le global prévisionnel de cette session est de 19 895 € avec une subvention attendue du Conseil Général de 7 275 €.

## AUTORISATION DE SIGNATURE POUR LA CONVENTION DE GESTION DES PRES D'ARDILLIERES

Monsieur BOUCHON présente cette troisième convention relative à la gestion de ce site situé à gauche du CD 97 juste avant d'arriver au giratoire de Briis-Sous-Forges. Ce bois est classé en Espace Naturel Sensible depuis 1995 et a fait l'objet d'un aménagement sous forme d'une sente de découverte et donc d'une ouverture au public. La convention présente les rôles respectifs des parties prenantes que sont le Conseil Général, les services techniques municipaux et le P.N.R.

Monsieur BOUCHON est favorable à la signature de cette convention qui va permettre la mise en place d'un suivi plus régulier.

Monsieur LESTIEN précise que l'entrée du P.N.R. dans ce dispositif est le principal élément nouveau.

Madame Claire CHABRIER souhaite que cette nouvelle convention se décline également en une action de sensibilisation découverte à destination des écoles.

Monsieur LESTIEN annonce que les directrices seront informées de la possibilité qui leur est offerte.

Monsieur AUDONNEAU qui représente Monsieur DESSAUX fait savoir que ce dernier est favorable à cette convention et que l'entrée du P.N.R. est un plus.

Monsieur LESTIEN qui représente Madame DEZARD annonce que celle-ci se réjouit du réaménagement de cette promenade.

➤ *Le conseil par 23 voix approuve cette convention. Autorise le Maire ou son représentant à la signer.*

Réforme des rythmes scolaires :

Monsieur LESTIEN explique qu'il a rendu compte au Directeur d'Académie de la concertation menée à Forges et de l'absence d'un consensus qui aurait permis de proposer un unique scénario. Les parents d'élèves ont également été informés de la situation.

Le Directeur d'Académie a répondu et voici la teneur de sa réponse :

« Vous avez souhaité me faire connaître par lettre en date du 16 décembre 2013 l'avancement de votre réflexion sur la mise en place de la réforme des nouveaux rythmes scolaires.

J'ai bien noté pour la commune la nécessité d'appliquer une organisation homogène sur les deux groupes scolaires.

Monsieur l'Inspecteur de l'Education nationale de la circonscription de Dourdan reste à votre disposition pour vous aider à la résolution de toutes les questions qui se poseront ».

Il est important de souligner, outre le caractère laconique de ce courrier, que le point rappelé, à savoir l'organisation homogène sur les deux groupes scolaires (différence d'un quart d'heure pour l'heure du matin) n'est pas le point de discussion le plus important, loin de là.

En outre, l'inspecteur de circonscription est venu en mairie vendredi dernier, mais absolument pas pour parler de la réforme, juste pour se présenter au maire.

Monsieur LESTIEN termine en précisant qu'il a quand même rappelé à l'Inspecteur toute la concertation menée et la situation actuelle, mais celui-ci n'a pas donné l'impression de vouloir se saisir de la problématique alors que cela relève normalement de sa responsabilité. Une réponse sera faite à la Direction d'Académie pour lui rappeler ses responsabilités telles que définies par le Ministère de l'Education Nationale.

Bois des Touaines :

Madame GAMBART fait remonter une question posée par un jeune conseiller (CMJ) : A quelle date sera terminé l'aménagement de la clairière destinée aux jeunes de la Commune ?

Monsieur BOUCHON répond que d'ici quinze jours les tas de terre en attente seront étalés en vue de constituer la plateforme. Après cela, des travaux seront encore nécessaires.

Monsieur LESTIEN demande à ce que tous ces travaux soient faits au plus vite.

Internet :

Monsieur ETIENNE demande des nouvelles de la montée en débit internet ?

Monsieur AUDONNEAU rappelle que, contrairement à ce qui se dit, Forges n'est pas une des communes qui a voté contre la mise en œuvre de cette montée en débit qui exige la délégation de compétence à la C.C.P.L. (Communautés de Communes du Pays de Limours) et l'entrée de cette dernière dans un Syndicat Mixte Ouvert (S.M.O.) et qu'au contraire, les délégués de Forges ont fortement œuvré dans ce sens.

Par contre, il est vrai que parmi les 14 communes membres de la C.C.P.L., deux ont voté contre au motif que les contours du futur S.M.O. étaient trop flous. De ce fait, la C.C.P.L. a raté la première programmation de travaux. Une réunion va avoir lieu prochainement sous l'égide du Conseil Général pour faire un point et aborder l'éventualité d'une deuxième chance qui pourrait se présenter dans un horizon de deux ans.

Monsieur LESTIEN rappelle que la volonté de la Commune a toujours été de favoriser cette montée en débit réclamée par de nombreux forgeois.

Lampadaire hors service :

Madame DEZARD signale (par Monsieur LESTIEN) qu'un lampadaire est hors service rue de Vaux.

Le prochain conseil est fixé au jeudi 13 février 2014.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

Le Maire,



Antoine LESTIEN